

**DECLARATION D'UN TERRITOIRE  
DE CHASSE DU GIBIER MIGRATEUR  
ET/OU DE POSTES FIXE(S) SURELEVE(S)**

**I – DEMANDEUR**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° de téléphone : /\_/\_/\_/\_/\_/ e-mail : .....

**II – TERRITOIRE DE CHASSE**

Communes (une ligne par commune)	Surfaces (en ha)				
	Plaine	Bois	Marais	Plan d'eau	Surface totale
<b>TOTAL</b>					ha

**Cartographie obligatoire** : Veuillez détailler précisément les surfaces par type de milieu et par commune et joindre une carte I.G.N. (1/25 000<sup>ème</sup>) originale avec tracé précis de vos limites. Vous pouvez imprimer vos cartes IGN sur <http://jgn.superheros.fr/fr/>

**III POSTE(S) SURELEVE(S)**

**N° DU PLAN DE GESTION PETIT GIBIER :7...../.....**

J'affirme que le ou les postes, de plus de 3,5 m de haut au plancher, sont distants de plus de 50 m de la bordure du territoire de chasse.

J'affirme que le ou les postes, de plus de 3,5 m de haut au plancher, sont distants de moins de 50 m de la bordure du territoire de chasse mais je possède l'autorisation écrite des riverains (selon le modèle au verso).

**Localisation parcellaire du ou des poste(s) :**

N° du mirador	Communes	Lieu-dit	Parcelle cadastrale concernée		Hauteur du poste au plancher ( en mètres)
			Section	N°(s)	
1					
2					
3					

**IMPORTANT**  
Demande à retourner  
**impérativement**

à la F.D.C.A.  
naturAgora

1 chemin du pont de la planche  
02000 Barenton Bugny ou par mail à

[c.gerardin@naturagora.fr](mailto:c.gerardin@naturagora.fr)

**AVANT DE POUVOIR CHASSER  
LES MIGRATEURS**

Le déclarant atteste l'exactitude des renseignements indiqués  
et affirme détenir les droits de chasse  
des propriétés reprises en II

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 20.....

Signature

Cette déclaration se reconduit automatiquement d'année en année,  
sauf modification à nous signaler.

**ACCORD ECRIT DES RIVERAINS POUR L'INSTALLATION D'UN POSTE SURELEVE**  
**A MOINS DE 50 METRES DE LA LIMITE DU TERRITOIRE VOISIN**

Je soussigné(e) Mr, Mme ..... , détenteur du droit de chasse riverain, autorise Monsieur ..... à installer , à moins de 50 mètres de la limite de mon territoire ,un poste surélevé de plus de 3,5 mètres au plancher pour chasser le gibier migrateur .

Fait à : ..... Le .....

Signature du riverain

Signature du propriétaire du  
poste surelevé

---

**Rappel de la réglementation sur les postes fixes sur élevés :**

**Concernant la chasse :**

- Sauf accord écrit des riverains, les nouveaux postes fixes surélevés de plus de 3,5 m de haut au plancher pour la chasse des oiseaux migrateurs doivent être distants d'au moins 50 m de la bordure du territoire de chasse
- Des panneaux interdisant la montée à la plateforme et mettant en garde contre les risques de chute doivent être apposés sur les postes fixes surélevés pour la chasse sur les postes surelevés de plus de 3,5 m au plancher.

**Concernant l'urbanisme :**

A voir avec la commune.

Cas général : Toute construction de plus de 4 m au sol ou 12 m de haut est soumise à déclaration de travaux ou permis de construire.

Cas particuliers : selon les communes des réglementations particulières peuvent s'appliquer. Se renseigner en mairie.